

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DCPAT n°2020-105 du 29 juillet 2020, il sera procédé du lundi 21 septembre 2020 à 8h30 au lundi 5 octobre 2020 à 17h, soit 15 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande présentée par la société Stardust Média and Communication (SMAC) CHEERZ dont le siège social est situé 7, rue de Bucarest 4 - 75008 PARIS 08, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter au 99, avenue Louis Roche - Peripark lotissement A1, à Gennevilliers, une activité classable sous la rubrique suivante de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- 2950-2-a Traitement et développement des surfaces photosensibles à base argentique, la surface annuelle traitée étant : Autre cas (radiographie médicale, arts plastiques, photographie, cinéma): Supérieure à 50000 m2, sous le régime de l'autorisation.

Le périmètre de l'enquête publique couvre 3 communes du département des Hauts-de-Seine : Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Asnières-sur-Seine ; et une commune du département de Seine-Saint-Denis : l'Île-Saint-Denis.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Gennevilliers : Hôtel de ville de Gennevilliers – Service communal d'hygiène et sécurité, 177, avenue Gabriel Péri, 13^{ème} étage salle 1325 (demander l'ouverture de la salle 1312 ou 1314), aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie, **du lundi au vendredi, le matin de 8h30 à 12h30 et l'après midi de 13h30 à 17h00**. Le public pourra y prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.)

Le commissaire-enquêteur, désigné par ordonnance rendue le 1^{er} juillet 2020 par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, est Madame Anne-Marie MONIER.

Elle assurera des permanences en mairie de Gennevilliers : Hôtel de ville, 177, avenue Gabriel Péri, Rez-de-chaussée droite, salle « permanence 1 », au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et heures suivantes :

- le lundi 21 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 25 septembre 2020 de 13h30 à 16h00,
- mercredi 30 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 3 octobre 2020 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 5 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.

L'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, a, par décision DREE-SDDTE-2019-133 en date du 4 juin 2019, dispensé, en application de l'article R.123-3 du code de l'environnement, le dossier d'une évaluation environnementale, et permet au porteur de projet de s'affranchir de la réalisation d'une étude d'impact.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à enquête publique, comprenant la décision dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale, le dossier de demande d'autorisation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête sera mis à disposition du public en mairie de Gennevilliers.

Il sera également possible au public, pendant cette même période, aux mêmes horaires et aux mêmes endroits, de prendre connaissance du dossier d'enquête à partir d'un poste informatique.

Le public pourra également pendant toute la durée de l'enquête adresser ses observations ou proposition par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé : <http://icpe-cheerz-gennevilliers.enquetepublique.net>

Et sur l'adresse mail de la préfecture : pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier de l'enquête seront en outre consultables sur le site dédié au projet : <http://icpe-cheerz-gennevilliers.enquetepublique.net>

et sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2020>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Gennevilliers, ou pourront être consultés sur le site internet dédié au projet : <http://icpe-cheerz-gennevilliers.enquetepublique.net>

et sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine ci-dessus mentionné.

Sous réserve des résultats de l'enquête publique et de l'avis éventuel du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le projet de la société SMAC CHEERZ pourra faire l'objet d'une décision d'autorisation avec prescriptions prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à Monsieur Matthieu BROTTES, directeur d'exploitation (tél : 06 64 62 31 81 – courriel : matthieu.factory@cheerz.com) et à Madame Amandine SAYARAH, responsable environnement (courriel : amandine.factory@cheerz.com) société Stardust Média and Communication (SMAC) CHEERZ, 7, rue de Bucarest, Paris 75008 ou au préfet des Hauts-de-Seine - direction de la réglementation et de l'environnement - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Fait à Nanterre, le **29 JUIL. 2020**

Le Secrétaire général
chargé de l'administration de l'État
dans le département

Vincent BERTON